

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
Commune de VAINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 11 Décembre 2017



Le onze de Cembre deux mille dix-sept à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

Présents et membre excusé et pouvoir :

DADU Jacques	HERNOT Valérie	MANNEHEUT Marie-Jo
DEVILLE Olivier	HEUDES Thierry	MONTÉCOT Sandrine Absente
FAGUAIS François	JOUENNE Abel	THÉAULT Chantal
GEERTS Danièle	LECHARTIER Sébastien	
Pouvoir O Deville		
GUISSE Édith	LECOLAZET Didier Absent	

Secrétaire de séance : Élu conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : M Thierry Heudes

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 11

Convocation : 06/12/2017

Affichage : 10/01/18

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le compte rendu de la séance du 06 novembre dernier est adopté à l'unanimité.

A l'ouverture de séance M Deville propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'adduction d'eau route des Salines.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

M Deville explique que tout comme nous l'avons fait pour la conduite d'eau du bourg au Saussey, il serait souhaitable de déléguer la maîtrise d'œuvre de cette opération à la communauté d'agglomération qui supervisera la réalisation de cette opération en même temps que le raccordement à l'assainissement.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- **Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a transmis à la communauté d'agglomération une déclaration d'intention d'aliéner sans avis de préemption concernant un bien situé rue des Pêcheurs.

1. Gestion du patrimoine communal

- Point sur les travaux l'église :

- La croix du clocher : compte tenu de la dangerosité de la situation, du risque encouru par les riverains, Monsieur Deville rappelle qu'il avait demandé à Mme MANNEHEUT, aidée par Monsieur JOUENNE de bien vouloir mettre en œuvre tout ce qu'il était possible pour réparer la croix au plus vite. L'entreprise Cornille-Havard est intervenue le 20 novembre à l'aide d'une nacelle de 50 mètres pour un coût de 2 640 euros TTC.
- Rénovation de l'électricité : M Jouenne informe le Conseil Municipal que l'entreprise Masselin est intervenue la première semaine de décembre pour effectuer les travaux d'électricité d'un montant de 12 382.28 euros, rendus nécessaires par la vétusté de l'installation qui avait conduit la commission de sécurité à émettre un avis défavorable à la poursuite d'exploitation.
- Sonorisation de l'église : M Jouenne informe le Conseil Municipal que l'entreprise Masselin est intervenue la première semaine de décembre pour effectuer les travaux de remplacement de l'installation de sonorisation de l'église, pour un montant de 4 909.69 euros, rendus nécessaires par la vétusté de l'installation.
- Cloches : M Jouenne informe le Conseil Municipal que le système de programmation des cloches est également tombé en panne, l'entreprise interviendra prochainement pour un montant de 987 euros TTC afin de remettre le dispositif en état de fonctionnement.

- **Route des Granges, point de situation** : Délibérations 20171211-01 et 20171211-02

- Engagement de l'agence Equilibre : M Deville présente la proposition de l'agence équilibre pour la réalisation du projet de la route des Granges pour un montant de 26 676.00 euros.
- Cette proposition mise aux voix a été adoptée à :
10 voix pour
1 abstention
- Lancement de la consultation pour l'emprunt pour la réalisation des travaux : M Deville rappelle le projet de financement du projet.

DESIGNATION	MONTANT	FINANCEMENT
Acquisition	200 000,00 €	
Travaux	170 306,00 €	
Aménagement remise	30 000,00 €	
Voirie	30 000,00 €	
Emprunt		200 000,00 €
Subvention		88 400,00 €
Emprunt		141 906,00 €
	430 306,00 €	430 306,00 €

Compte tenu des récentes évolutions concernant le projet, notamment sur le plancher et le logement pour personnes à mobilité réduite, il est demandé à Mme Quentin de finaliser sa proposition de chiffrage.



M Deville informe le Conseil Municipal de la possibilité de financer tout ou partie sur les fonds propres de la commune ou de procéder à la réalisation d'un emprunt dont il convient de déterminer le montant.

Après échange, considérant qu'il s'agit de la mise en valeur du patrimoine local en réalisant des logements qui produiront des loyers, les élus conviennent qu'il y a lieu de financer l'intégralité du projet par l'emprunt afin de ne pas grever les finances de la commune et demande à M Deville de solliciter différents établissements bancaires suivants : Crédit Agricole, Crédit Mutuel, La Poste, la BPO, ainsi que la caisse des dépôts et consignation afin de trouver la meilleure proposition de financement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

M Deville informe le Conseil Municipal de la nécessité de faire appel aux services de bureaux d'études spécialisés pour mener à bien cette opération et notamment :

- Un Coordonnateur SPS
- Un thermicien
- Un acousticien

Pour lesquels il convient de lancer une consultation,

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2. Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie

- PLUI Plan local d'urbanisme intercommunal, Mme THEAULT informe le Conseil Municipal des modifications demandées à la commune dans le cadre de l'élaboration du PLUI, et notamment la nécessité de réduire de 2/3 la surface des terrains potentiellement disponibles à la construction pour limiter cette surface à 55 000 m². Compte tenu de l'enjeu particulier de cette question M Deville propose d'organiser une réunion de travail samedi 16 décembre à 10 heures.

- A noter que les zones humides augmentent pour se situer sur les mêmes repérages que la DREAL. Ces zones ont été validées sur la base de sondages réalisés.

3. Questions diverses

Mme THEAULT informe le Conseil Municipal de sa participation à la commission tourisme au cours de laquelle avait lieu la restitution de l'étude réalisée par l'agence de développement touristique de la France « Atout France ». Deux points concernant la commune figuraient à l'ordre du jour dans l'étude :

- Le camping : Le projet reste d'actualité il semble correspondre à un besoin mais il paraît bien difficile à mettre en place compte tenu des nombreuses contraintes liées au site.

- La ferme Cassin : pour laquelle la transformation du hangar en halte randonneur semble bien répondre aux attentes. Il est noté que la partie fermée de ce bâtiment pourrait accueillir un ou plusieurs commerces. Ce projet qui devrait faire l'objet d'un comité d'étude spécifique alliant élus, professionnels et habitants devrait être mise en œuvre prochainement.

Madame Th  ault rend compte des op  rations d'urbanisme en cours et informe le Conseil qu'elle a r  pondu    certificats d'urbanisme, d  clarations pr  alables, et permis de construire.

Fin 22h15

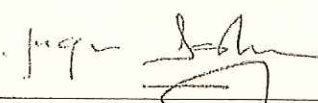
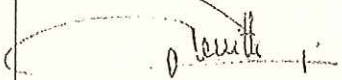
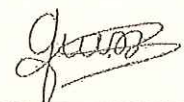
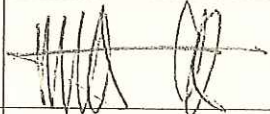
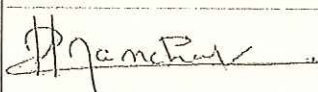
La pr  sente s  ance contient 2 d  lib  rations num  rot  es 20171211-01    20171211-02

Les prochaines r  unions du conseil auront lieu le

CONSEIL MUNICIPAL	15/01/2018	20H30
CONSEIL MUNICIPAL	12/02/2018	20h30
CONSEIL MUNICIPAL	18/03/2018	20H30

Etat de présence
Réunion de conseil du 11/12/2017



Monsieur	Jacques	DADU	
Monsieur	Olivier	DEVILLE	
Monsieur	François	FAGUAIS	
Madame	Danièle	GEERTS	Absente pouvoir à M ^r Deville Olivier
Madame	Édith	GUISSE	
Madame	Valérie	HERNOT	
Monsieur	Thierry	HEUDES	
Monsieur	Abel	JOUENNE	
Monsieur	Sébastien	LÉCHARTIER	
Monsieur	Didier	LECOLAZET	Absent.
Madame	Marie-Jo	MANNEHEUT	
Madame	Sandrine	MONTÉCOT	Absente
Madame	Chantal	THÉAULT	



